

Domaine Public

1 7 4 4

Edition PDF
du 27 août 2007

Les articles mis en ligne
entre le 21 et
le 27 août 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Les singeries de l'UDC

Un pas de plus dans la dégradation de la démocratie
(Jean-Daniel Delley)

Le droit international ne vient pas de l'étranger

Ce que Blocher n'a pas dit le 1er août (Alex Dépraz)

Fiscalité directe: une indispensable simplification

Avant les taux, revoir les déductions, chiffres en main
(Jean-Daniel Delley)

Réformisme et politique sociale

Au-delà de l'actualité instantanée, retrouver
la vision d'ensemble (André Gavillet)

L'aide sociale en pays riche

L'aide sociale explose, financièrement et
politiquement. Elle n'en reste pas moins
nécessaire et contrôlable (Yvette Jaggi)

La leçon de la bulle hypothécaire américaine

Pas de marché sain sans un cadre normatif fort
(Jean-Daniel Delley)

Les singeries de l'UDC

Un pas de plus dans la dégradation de la démocratie

Jean-Daniel Delley (21 août 2007)

L'UDC persiste et signe. Pour ce parti, la politique se réduit à un divertissement populaire, qui plus est de piètre qualité. A Bâle samedi 18, il a offert un spectacle carnavalesque, y compris ce «*contrat*» signé par ses candidats au parlement fédéral qui singe le Pacte fédéral et constitue le nouvel épisode de sa campagne publicitaire, après la sinistre

mise en scène des moutons.

A quoi donc s'engagent les futurs élus UDC? A refuser l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, à expulser les étrangers et à réduire les impôts. Les citoyennes et les citoyens qui s'inquiètent de la qualité de la formation des jeunes, des conditions de travail, de l'anarchie en matière

d'aménagement du territoire ou encore de l'avenir de la politique sociale et de son financement problématique apprécieront.

Pour les grimaces et les contorsions, l'UDC devrait changer de mascotte: non pas un bouc, mais un singe.

Le droit international ne vient pas de l'étranger

Ce que Blocher n'a pas dit le 1er août

Alex Dépraz (21 août 2007)

La fête nationale a inspiré au ministre de la justice une violente critique du droit international, présenté comme des règles imposées par des «*bailis*» étrangers. L'indispensable réponse politique nécessite quelques clarifications.

L'intervention n'est pas anodine: lancée juste avant les feux d'artifice du 1er août par Christoph Blocher, la polémique sur la place du droit international n'est pas près de s'éteindre. Elle trouve un bon relais dans une opinion publique particulièrement méfiante à l'égard de ces règles. On ne compte plus les lettres de lecteurs critiquant le «*diktat*» des juges de Strasbourg, les «*oukazes*» de Bruxelles ou encore les règles «*scélérates*» de l'OMC. Ce n'est

pas une spécificité helvétique: le refus de la Constitution européenne par nos voisins français devait beaucoup plus au ressentiment vis-à-vis des institutions de l'UE qu'à une opposition au libéralisme économique. On aurait tort de sous-estimer ce sujet en le réduisant à une querelle d'experts juridiques, surtout dans un pays où les citoyens sont profondément attachés à leur participation à l'exercice du pouvoir.

Revenons aux deux raisons pour lesquelles Christoph Blocher critique l'importance croissante du droit international et la compare aux dangers qui guettaient les Waldstätten au XIII^{ème} siècle. D'abord, le droit international nous imposerait trop souvent son évolution sans que nous puissions l'influencer. Ensuite,

nous admettrions trop facilement que le droit international limite notre souveraineté en nous fixant des «*barrières mentales*».

Premièrement, le droit international n'est pas un droit venu de l'étranger: il trouve sa source dans des conventions passées entre les Etats. Si un traité s'applique en Suisse, c'est parce que la Confédération l'a ratifié, en respectant la procédure démocratique, référendum compris. Il n'est pas exact d'affirmer que les Chambres le font les yeux fermés: ainsi, le parlement a toujours refusé de ratifier la Charte sociale européenne, signée par le gouvernement suisse il y a plus de 30 ans! C'est manquer singulièrement de respect aux organes de l'Etat – parlement, peuple et cantons en tête – que de laisser

entendre qu'ils s'engagent sur le plan international sans en mesurer les conséquences.

Les traités sont indispensables à la coexistence pacifique des Etats. Sans eux, la Confédération n'aurait ni la souveraineté garantie par le traité de Westphalie (1648) ni la neutralité reconnue par le Traité de Vienne (1815). Toutefois, le système conventionnel a des limites: toute modification nécessite un nouveau traité et un accord entre tous les partenaires. Il arrive donc que les Etats acceptent à l'avance une certaine évolution des règles de droit international qui peut prendre plusieurs formes: adoption de règles contraignantes par des organes supranationaux (par exemple, UE) ou système de contrôle de respect du traité par un organe supranational; ainsi, la Suisse s'est engagée en ratifiant la Convention européenne des droits de l'homme à respecter la jurisprudence des juges de Strasbourg qu'elle ne maîtrise pas. Cette perte de souveraineté est le prix à payer pour notre participation à une communauté internationale plus forte.

S'il y a bien un domaine où les critiques de Christoph Blocher prennent tout leur sens, c'est celui de nos relations avec l'Union européenne. Lorsque les citoyens suisses ont accepté l'accord sur la libre circulation des personnes, ils ont dit également oui à une application en Suisse de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes de Luxembourg. C'est un aspect discutable de ces traités car, la Suisse n'étant pas membre de l'Union, elle ne

dispose même pas d'un représentant au sein de cette Cour. Le remède est connu. Pour que les règles de Bruxelles ou les arrêts de Luxembourg soient acceptées, il faut qu'elles soient aussi le résultat d'un processus démocratique. C'est en participant à ces institutions qu'on y fera entendre notre voix. Le héraut du non à l'EEE a livré un vibrant plaidoyer pour l'adhésion.

Deuxièmement, le droit international n'est pas un corps étranger dans la tradition juridique suisse. Les règles internationales font partie intégrante de l'ordre juridique suisse. Selon l'article 5, alinéa 4 de la Constitution, «la Confédération et les cantons respectent le droit international». Autrement dit, le droit international prime le droit national. Le Tribunal fédéral avait admis une exception à cette règle dans un célèbre arrêt au nom musical, «Schubert»: les juges de Mon Repos avaient estimé qu'ils devaient se conformer à une loi fédérale qui s'écarterait en connaissance de cause du droit international. Cette brèche dans le principe de la primauté du droit international a été très critiquée par la doctrine. Aujourd'hui, Christoph Blocher s'y accroche comme à une bouée de sauvetage: faut-il y voir un avertissement pour les juges du Tribunal administratif fédéral qui examinent la compatibilité de la nouvelle loi sur l'asile avec nos engagements internationaux?

La primauté du droit international ne signifie toutefois pas encore que la Suisse est pieds et poings liés par les conventions entre Etats. Le constituant fédéral peut être

amené à se prononcer sur une proposition contraire au droit international. En effet, l'article 194, al. 2 de la Constitution ne fixe comme limite à la révision de la Constitution que le respect des «règles impératives du droit international». Que recouvre ce concept? Les juristes ne sont pas unanimes, mais il s'agit d'un corpus extrêmement réduit. Ceux qui interprètent cette notion de la manière la plus expansive y englobent tout juste certains droits de l'homme. Le débat va sans doute refaire surface lorsque le parlement examinera la validité des initiatives «contre la construction de minarets» et «pour le renvoi des étrangers criminels». Cette limite à la souveraineté populaire ne résulte pas d'une règle internationale mais bien d'une règle constitutionnelle interne. Dans un Etat de droit digne de ce nom, il paraît normal que le peuple ne soit pas amené à se prononcer sur une proposition contraire à l'idée même de communauté internationale.

Jusqu'ici, seuls des professeurs de droit sont sortis de leur tour d'ivoire pour rappeler que les droits populaires n'étaient pas sans limite et que le droit international était indispensable à la bonne entente entre les nations et même à la garantie de la neutralité helvétique. Heinrich Koller, ancien directeur de l'Office fédéral de la justice, est sorti de sa réserve; il a déploré le silence assourdissant des adversaires politiques de son ancien patron. Il a mille fois raison: le droit international est une affaire bien trop sérieuse pour la confier au ministre de la justice.

Fiscalité directe: une indispensable simplification

Avant les taux, revoir les déductions, chiffres en main

Jean-Daniel Delley (27 août 2007)

Le projet radical de simplification de la fiscalité directe (*SwissEasyTax*) a au moins un mérite, celui d'ouvrir le débat sur un dossier depuis trop longtemps délaissé. Pour le surplus, le modèle proposé reste très vague, trop pour qu'on puisse se forger une opinion.

Les radicaux ont raison: la fiscalité directe fédérale et celle des cantons sont d'une effroyable complexité. Le contribuable moyen se perd dans le dédale des directives et des nombreuses déductions autorisées. Une complexité qui fait l'affaire des conseillers fiscaux et autres fiduciaires. Par ailleurs ces déductions entament sérieusement la progressivité de l'impôt: en particulier les contribuables aisés réussissent par ce biais à adoucir la courbe du taux d'imposition. Une analyse de la Commission genevoise d'évaluation l'a clairement mis en évidence. Grâce aux déductions, un tiers des revenus bruts n'est pas imposé, ce qui a représenté pour Genève, en 1997, un manque à gagner fiscal de 1,7 milliards de francs. Au niveau fédéral, on estime que ce manque à gagner représente 50% des rentrées

fiscales.

Au fil du temps, les déductions se sont multipliées, au gré des pressions de différents groupes d'intérêt et au service de diverses politiques – soutien à la famille, accès à la propriété immobilière par exemple –, quand ce n'est pas en contradiction avec d'autres politiques: ainsi des frais de déplacement qui favorisent la dispersion de l'habitat, alors que l'aménagement du territoire cherche au contraire le regrouper. Et voilà que les démocrates-chrétiens proposent maintenant la déduction des allocations familiales.

Enfin les quelque 7000 fonctionnaires du fisc à Berne, dans les cantons et les communes passent plus de temps à contrôler le bien-fondé des déductions annoncées, au détriment du contrôle des revenus déclarés.

Paradoxalement, les radicaux ne tirent pas toutes les conclusions de cette critique justifiée. Ils maintiennent des déductions, par exemple celles dont bénéficient les propriétaires immobiliers et n'arrivent pas à se décider ni sur le nombre ni sur le niveau des taux. La campagne

électorale n'incite pas à la lucidité et au courage.

La véritable innovation consisterait à supprimer toutes les déductions, seuls les prélèvements obligatoires – AVS, deuxième pilier, pensions alimentaires notamment – pouvant être soustraits du revenu brut. Quant aux diverses politiques qu'on a cru bon de faire transiter par la fiscalité, il suffirait d'en payer le coût, en versant une allocation aux bénéficiaires ou aux institutions qui fournissent les prestations. L'augmentation du volume des rentrées fiscales à la suite de la suppression des déductions libérerait suffisamment de moyens et permettrait peut-être même de baisser les impôts. L'efficacité des politiques et l'équité fiscale ne pourraient qu'y gagner.

Une fois ce pas franchi et le maquis fiscal éclairci, on pourrait alors débattre d'une réduction du nombre de taux, voire même d'un taux unique assorti d'une franchise fiscale de base. Mais ce débat exigera des données précises permettant d'évaluer le volume des rentrées fiscales et d'en évaluer la répartition entre les différentes catégories de revenus.

Réformisme et politique sociale

Au-delà de l'actualité instantanée, retrouver la vision d'ensemble

André Gavillet (25 août 2007)

(Réd. Cet article et le suivant, d'Yvette Jaggi, font suite à une réflexion entamée collectivement lors d'une journée d'été à Montaubion qui a réuni toute l'équipe de DP.)

En toile de fond, l'état de notre sécurité sociale. Il est financièrement lamentable. L'assurance-chômage, malgré la haute conjoncture, est endettée à hauteur de 5 milliards, soit à la limite de ce que tolère la loi. L'assurance-maternité n'est financée que provisoirement par les allocations pour perte de gain (APG). L'AVS se porte bien, mais les échéances démographiques sont inéluctables et agendées pour 2015. La LAMal demeure un chantier permanent. Quant à l'AI, les Chambres fédérales ont lâchement retardé la décision qui assurerait son désendettement et son refinancement, laissant filer un déficit de plus d'un milliard par année.

Pourquoi les pères-la-rigueur, si prompts à exiger l'équilibre des comptes de la Confédération, sont-ils laxistes devant les chiffres rouges des assurances sociales? L'explication est simple. Toute correction du déficit est l'objet d'une négociation, où, à coup sûr, sera proposée une révision des prestations. Les déficits maintiennent la pression. Ce n'est pas le démantèlement, mais l'élagage permanent, une variante de la politique des caisses vides.

Sur le terrain de l'aide sociale

L'aide sociale ne répond pas à la logique assurancielle. Elle est l'addition de situations individuelles, la société garantissant à qui n'a pas de ressources un minimum social. Or les budgets de l'aide sociale explosent. A Neuchâtel, le coût de l'aide sociale passe, entre 2004 et 2007, de 40 à 80 millions. En 2007, Vaud demande 20 millions de crédits supplémentaires. Les causes sont multiples: jeunes sans formation qui n'ont pas intégré le marché du travail, familles monoparentales, chômeurs ayant épuisé leurs droits, et travailleurs pauvres.

La gestion de l'aide est l'exercice le plus astreignant. A l'exigence de gestion économe des deniers publics s'ajoute l'obligation de tenir compte de ceux qui, avec des ressources minimales à peine supérieures, ne sollicitent pas d'aide publique. Il faut maintenir une égalité de traitement pour que le franc d'aide sociale ne soit pas plus gros que le franc du travail salarié. Et, très concrètement, on se heurte aux effets de seuil (qui travaille plus ne gagne pas plus, puisque son aide sociale se réduit), on doit interpréter les normes d'assistance (sont-elles indicatives, ou sont-ce des droits?), etc. Exercice éprouvant que de répondre au double devoir de rigueur et d'humanité.

La réforme

Si l'évolution de la société produit des besoins sociaux accrus, l'Etat ne peut rester immobile avec des coûts de fonctionnement générés par des structures du siècle passé. Les chantiers des fusions de communes, de coordination des hôpitaux, de collaboration intercantonale culturelle et universitaire sont liés à la prise en compte des nouveaux besoins sociaux. L'Etat doit se renforcer, se réformer, pour pouvoir agir plus efficacement.

Mais l'enjeu est avant tout politique. La gestion sociale, même rigoureuse, a besoin de ressources supplémentaires. Or l'UDC les refuse absolument. La dénonciation des abus, laissant croire qu'ils sont généralisés, couvre démagogiquement ce refus. Le parti radical n'ose se distancier de ces pressions de l'UDC, bien qu'il assume avec Pascal Couchepin la responsabilité de la politique sociale. Le PDC se limite au domaine, certes important, de la politique familiale. Le parti socialiste a échoué dans ses tentatives par initiatives populaires de renforcer la redistribution des ressources.

Sur le court terme, un déblocage de la situation n'est pas envisageable: à quatre, la concordance est exclue. Sur le moyen terme, elle serait envisageable à trois, sans l'UDC dont le cynisme dans le

choix des moyens de propagande est incompatible

avec la recherche de compromis.

C'est à ce rééquilibrage qu'il faut travailler.

L'aide sociale en pays riche

L'aide sociale explose, financièrement et politiquement. Elle n'en reste pas moins nécessaire et contrôlable

Yvette Jaggi (27 août 2007)

La situation économique s'améliore, le marché du travail se fait demandeur et le chômage régresse depuis plus de trois ans. Mais les cantons, surtout romands, et les grandes communes, principalement les villes-centre, consacrent année après année des dizaines de millions supplémentaires à l'aide sociale sous ses différentes formes (aides cantonales et communales, prestations complémentaires, etc.). Une aide dont bénéficient plus de 4,5% des habitants en pays de Vaud et de Neuchâtel, plus «*généreux*» que la moyenne suisse (3,3% en 2005). Ce taux grimpe à plus de 6% dans les cinq plus grandes villes du pays et avoisine les 5% dans les villes de 20'000 à 100'000 habitants.

La proportion d'étrangers parmi les bénéficiaires est partout supérieure à celle de leur présence dans la population, l'écart étant particulièrement manifeste dans les cantons de Vaud, Fribourg, Jura et Genève, tout comme d'ailleurs dans les deux Bâle, en Argovie et à Zurich.

Outre les familles monoparentales, où se recrutent par ailleurs la majorité des «*travailleurs pauvres*» (*working poors*), les jeunes en difficulté constituent

la principale catégorie de personnes devant recourir à l'aide sociale, à long terme de plus en plus souvent. Rien qu'à Lausanne, on recense environ 2000 jeunes adultes sans formation ni revenu autre que celui d'insertion. Ce dernier correspond à un montant plus élevé dans le canton de Vaud que la norme fixée par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS): 1100 francs dès 18 ans au lieu de 975 francs ailleurs. Autant dire davantage qu'un salaire d'apprenti en dernière année. Pas très encourageant pour ceux qui ont la possibilité et font l'effort d'acquérir une formation professionnelle.

Question motivation, on notera les effets discutables de l'inversion faite par exemple dans le canton de Vaud par rapport à la pratique des cantons alémaniques. Outre-Sarine, le jeune adulte qui suit les cours proposés ou fait des efforts analogues d'insertion s'en trouve récompensé par un complément versé en sus du minimum CSIAS; dans le canton de Vaud, celui qui «*ne va pas aux mesures*» recommandées est, au bout d'un certain temps d'absence, rétrogradé à ce même minimum.

Les chiffres et réalités de l'aide

sociale se prêtent évidemment à différentes lectures. Les assistants sociaux purs et durs tiennent tout ayant-droit aux prestations sociales pour une innocente victime de la société. A l'autre extrême, l'UDC sélectionne sans scrupule les statistiques qui lui permettent de stigmatiser à la fois les bénéficiaires de l'aide sociale, les autorités qui font les lois et règlements d'attribution ainsi que les professionnels qui les appliquent, le plus souvent avec toute la rigueur voulue et la finesse souhaitable.

Toujours obsédée par la question des éventuels abus, l'UDC mène le débat sur le fameux taux de fraude aux assurances sociales, que certains politiciens voudraient ramener à l'inatteignable taux zéro – alors que la fraude fiscale ne les dérange pas le moins du monde. La bataille pour la création des inspecteurs sociaux a fait rage pendant des mois à Zurich, où le parlement est finalement entré en matière, sans aller encore jusqu'à la communication d'informations entre fichiers de police et services sociaux. En ville de Berne, les socialistes ont repris la main et tentent de gérer la difficile introduction d'un système de contrôle, pour un taux de fraude estimé à moins

d'un pour-cent - la petite moitié des proportions plus réalistes admises dans les villes romandes.

En tout état de cause, l'explosion des coûts de l'aide sociale va globalement se poursuivre, pour dépasser les 6,6 milliards de francs enregistrés en 2005. Les

cantons supportent la quasi-totalité de cette charge globale. Ils ne manqueront pas de transférer sur les communes, à travers la facture sociale, une partie de leur éventuel manque à gagner consécutif à la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Dans le vaste marchandage en cours, la

gauche, même quand elle est majoritairement aux affaires comme dans beaucoup de grandes villes, doit veiller à ce que les considérations financières ne l'emportent pas sur la prise en compte des besoins des personnes en difficultés, ni sur la gestion sérieuse de leurs dossiers. .

La leçon de la bulle hypothécaire américaine *Pas de marché sain sans un cadre normatif fort*

Jean-Daniel Delley (21 août 2007)

La Bourse est le lieu de rencontre des entreprises en quête de capitaux et des investisseurs qui cherchent à placer leur épargne. Elle garantit une allocation efficace des ressources financières dans un face-à-face de l'offre et de la demande, conformément aux règles d'autorégulation propres à un marché. Voilà pour la théorie. Une théorie une nouvelle fois prise en défaut à l'occasion de l'endettement hypothécaire américain.

Pour faire face à la chute brutale et sévère des cours et assurer l'approvisionnement en liquidités, condition de fonctionnement des marchés boursiers, les banques centrales ont dû y injecter des

dizaines de milliards de dollars. A cette occasion, on n'a pas entendu les protestations des coryphées d'un libéralisme pur et dur, pourtant prompts à dénoncer les interventions des pouvoirs publics. Par ailleurs la bulle hypothécaire américaine a révélé au grand public les mécanismes complexes de dispersion du risque, poussés à un point tel qu'il est devenu impossible d'identifier les produits financiers proposés aux investisseurs.

Cette péripétie, en espérant qu'elle en reste une, nous rappelle qu'un marché se nourrit de la confiance des opérateurs et que cette confiance exige une grande transparence, toutes conditions

qui ont fait défaut dans cette affaire. C'est dire que l'économie de marché implique un cadre normatif fort, garanti par les pouvoirs publics. Les pères du libéralisme l'avaient bien compris. Leurs descendants actuels l'oublient. Et quand le président français réclame de ses partenaires du G8 des mesures plus efficaces de contrôle, il se moque du monde: dans un marché financier globalisé, des règles qui ne s'imposeraient pas à tous les Etats seraient vaines. Or les grandes puissances économiques tolèrent toutes des paradis où les spéculateurs peuvent impunément se livrer au jeu de l'avion.